

Dossier d'inscription pour la formation aide-soignant (e) 2021

**Formation initiale
BAC ASSP OU SAPAT**

**Formation modulaire Pour
(M1-M3 ADVF-DEAVS-DEAES-
AMBULANCIER-MCAD)**

19 rue Victor Hugo
78350 Jouy-en-Josas
tél : 01 39 46 58 67
fax : 01 39 46 18 85
ecole.j.blum@wanadoo.fr
www.ecolejeanneblum.fr

Institut de Formation Auxiliaire de Puériculture - Institut de Formation Aide-Soignant
Préparation aux concours aide-soignant et auxiliaire de puériculture
Assistant De Vie aux Familles - Titre Auxiliaire Paramédicale

LE MÉTIER D'AIDE - SOIGNANT (E)

FONCTION ET ACTIVITÉ

Collaboratrice de l'infirmière, l'aide soignante travaille sous la responsabilité de celle-ci.

Elle participe aux soins infirmiers visant à répondre aux besoins d'entretien et de continuité de la vie de l'être humain :

- Soins d'hygiène et de confort
- Observation des modifications de l'état et du comportement
- Aide pour compenser un manque d'autonomie
- Hygiène de l'environnement de la personne hospitalisée
- Participation à la prise en charge psychologique et comportementale de la personne soignée.

EXERCICE PROFESSIONNEL

En milieu hospitalier (hôpital, clinique, maisons de retraite...)
Ou en milieu extra-hospitalier (service de soins à domicile)

PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE JEANNE BLUM :

L'école JEANNE BLUM permet tout particulièrement à des jeunes déscolarisés et à des adultes demandeurs d'emploi, en reconversion, mais aussi à tout public d'accéder aux carrières paramédicales de leur choix.

LA FORMATION AIDE SOIGNANTE

La formation d'Aides Soignant(e)s est réglementée par l'arrêté du 22/10/05 modifié.

25 élèves par promotion pour la formation initiale

19 élèves en cursus partiel

2 places réservées aux Agents de services hospitaliers qualifiés (ASHQ)

➤ LA DURÉE

En formation initiale : 41 semaines soit 11 mois

1435 heures réparties en :

- 595 heures d'enseignement théorique.
- 840 heures de stages hospitaliers (médecine, gériatrie, chirurgie, psychiatrie, ...) et extra-hospitaliers.

En formation passerelle : 24 semaines

840 heures réparties en :

- 350 heures d'enseignement théorique
- 490 heures de stage

➤ LE CONTENU DE LA FORMATION

- **module 1** : Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne (140h de théorie et 140h de stage)
- **module 2** : l'état clinique d'une personne (70h de théorie et 140h de stage)
- **module 3** : les soins (175h de théorie et 280h de stage)
- **module 4** : l'ergonomie (35h de théorie et 70h de stage)
- **module 5** : relation – communication (70h de théorie et 140h de stage)
- **module 6** : l'hygiène des locaux hospitaliers (35h de théorie et 70h de stage)
- **module 7** : la transmission des informations (35h de théorie)
- **module 8** : l'organisation du travail (35h)

➤ LE PROJET PÉDAGOGIQUE

repose sur :

- le développement d'aptitudes personnelles
- l'acquisition :
 - * de méthode de travail
 - * de connaissances théoriques et pratiques
 - * de compétences

en partenariat avec les professionnels de terrain.

L'école Jeanne Blum s'appuie sur des valeurs qui sont à la base de son enseignement et qui mettent en avant la personne humaine ainsi que son potentiel :

« Chaque individu possède en lui-même un potentiel qui lui permet d'enrichir les autres et de l'aider à répondre par lui-même aux questions qu'il se pose »

L'ORGANISATION DE LA FORMATION

Du 4 janvier au 3 décembre 2021

Du 1 avril au 29 octobre 2021 (pour les passerelles)

La formation repose sur une alternance d'enseignement théorique et de stages en structures de soins.

➤ L'ENSEIGNEMENT THÉORIQUE

est dispensé de 9h à 17h (35h hebdomadaires) à l'École Jeanne Blum.

➤ LES STAGES

Sont situés essentiellement dans les Yvelines et les départements limitrophes.

Les horaires des stages dépendent des services de soins (35h hebdomadaires)

➤ LES CONGÉS

- 7 semaines pour les stagiaires de la formation initiale
- 6 semaines pour les stagiaires de la formation passerelle

LE DIPLOME D'ÉTAT D'AIDE SOIGNANT

Selon les modalités définies par l'arrêté du 22/10/05.

Il s'obtient par la validation de 8 modules par :

- des épreuves théoriques et pratiques et
- l'évaluation des compétences acquises en stages

Le Diplôme est délivré par la DRJSCS sur décision du Jury Final.

CONDITIONS À REMPLIR POUR ÊTRE AUTORISÉ(E) A SE PRÉSENTER AUX ÉPREUVES DE SÉLECTION

Pour faire acte de candidature :

Etre âgé de 17 ans révolus, à la date d'entrée en formation

L'admission est soumise à l'étude d'un dossier et d'un entretien destiné à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation.

Attendus et critères du dossier de sélection :

ATTENDUS	CRITÈRES
Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité	Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social, social ou sociétal
Qualités humaines et capacités relationnelles	Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit
	Aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer
	Aptitude à collaborer et à travailler en équipe
Aptitudes en matière d'expression écrite, orale	Maîtrise du français et du langage écrit et oral
	pratique des outils numériques
Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique	Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables
	Maîtrise des bases de calcul et des unités de mesure
Capacités organisationnelles	Aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail

CALENDRIER DE LA SÉLECTION

<i>Inscriptions</i>	<i>Du 6 juillet au 2 octobre 2020</i>
<i>Date limite du dépôt des dossiers</i>	<i>Vendredi 2 octobre 2020</i>
<i>Jury de sélection - examen des dossiers</i>	<i>Entre le 8 et le 16 octobre 2020</i>
<i>Communication des résultats de la sélection des dossiers</i>	<i>Lundi 19 octobre 2020 à 14 h 00</i>
<i>Entretien de motivation</i>	<i>Entre le 22 octobre et le 9 novembre 2020</i>
<i>Communication des résultats</i>	<i>Mardi 17 novembre 2020 à 10h</i>

Les résultats sont affichés sur la porte extérieure de l'école.

Et mis en ligne sur le site de l'école

Informations complémentaires

Si vous disposez d'un tiers temps légal, veuillez nous joindre au moment de l'inscription votre justificatif (*document émanant de la MDPH*) sans ce document vous ne pourrez en bénéficier.

Vaccins

Pour entrer en formation qualifiante quelques vaccins sont obligatoires :

- BCG
- Diphtérie, Tétanos, Polio
- Hépatite B : En application du décret d'août 2013, nous vous informons que vous devez être **immunisé contre l'hépatite B avant votre entrée en formation**. Cela impose que vous ayez fait trois injections contre l'hépatite B et que votre sérologie soit positive. Cette sérologie se fait deux mois au minimum après la dernière injection. Merci de vérifier votre carnet de vaccination et d'anticiper cette démarche afin de vous mettre à jour.

PRÉVISION DES FRAIS DE SCOLARITÉ EN VUE DE L'OBTENTION DU DIPLÔME D'ÉTAT D'AIDE SOIGNANT(E)

Frais de scolarité annuels pour la formation initiale :

- 6800 € à titre individuel (possibilité de payer en 10 fois)
- 7350 € prise en charge par l'employeur

Pour les candidats titulaires du Bac Pro ASSP, Bac Sapat, ADVF, DEAVS, DEAMP, DEAES,

BAC ASSP	4270 €
BAC SAPAT	4770 €
DEAP	3900 €
ADVF	4310 €
DEAVS - MCAD	4040 €
DEAMP	3840 €
DEAES	De 3840 € à 4310 € en fonction de l'option
AMBULANCIER	4580 €

Une prise en charge de la formation est possible par le Conseil Régional pour un certain nombre de candidats issus de la liste principale de notre école sous les conditions suivantes :

25 places totales :

- Dont 19 places subventionnées par le Conseil Régional
- 7 places non conventionnées dont 2 places réservées aux agents de services hospitaliers qualifiés (ASHQ)

La région prend en charge **En Priorité** le public éligible au SPRF

C'est-à-dire n'avoir obtenu **aucun** diplôme, titres ou certification

- les élèves sortis du système scolaire depuis moins de deux ans (à l'exception faite des apprentis)

en fonction des places restantes à répartir :

- les demandeurs d'emploi inscrits depuis 6 mois au pôle emploi à l'entrée en formation
- les bénéficiaires des contrats aidés (CAE, CIE, Emploi Avenir)
- les bénéficiaires du RSA
- les jeunes (jusqu'à 25 ans) inscrits en mission locale

Frais d'inscription A régler au moment de l'inscription au concours Ces droits sont acquis en cas de désistement après la clôture des inscriptions	65 €
Tenue professionnelle (stages)	40 €
Cantine : tarif actuel du repas	4.20 €

CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

Faire parvenir à l'école Jeanne Blum avant le **2 octobre 2020**

Les documents suivants à **classer dans l'ordre ci-dessous**
(à respecter scrupuleusement)

- Une photocopie de la carte d'identité, ou de votre passeport ou du titre de séjour, ces documents doivent être en cours de validité.
- Une lettre de motivation **manuscrite** accompagnée d'un Curriculum Vitae
- Un document **manuscrit** de deux pages maximum relatant, au choix, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit votre projet professionnel, en lien avec les attendus de la formation.
- Selon la situation du candidat, la photocopie de vos diplômes ou titres traduits en français
- Le cas échéant, la photocopie des relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaire des classes de premières et terminale
- Selon la situation du candidat, les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (s)
- Uniquement pour la rentrée de janvier 2021, une attestation de suivi de préparation au concours AS au cours de l'année 2019/2020
- Vous pouvez également joindre tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive ...) en lien avec la profession d'AP

- Un chèque d'un montant de 65 € à l'ordre de « l'association Jeanne Blum » pour frais forfaitaire d'inscription, non récupérable après la clôture des inscriptions
- 2 enveloppes affranchies (**format 110x220**) au tarif en vigueur, dont 1 seule libellée à vos noms et adresse (**merci de respecter le format demandé**) toute enveloppe non conforme à ce format sera retournée.
- La fiche d'inscription ci-jointe dûment remplie en n'omettant pas de fournir les pièces justificatives demandées dans les différentes rubriques.
Une photo à coller sur la fiche d'inscription.

FICHE D'INSCRIPTION À LA FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS Année scolaire 2020 à renvoyer avec les pièces justificatives

Photo à coller

- | | |
|---|---------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> BAC ASSP-SAPAT | <input type="checkbox"/> DEAVS - MCAD |
| <input type="checkbox"/> DEAP | <input type="checkbox"/> DEAMP |
| <input type="checkbox"/> ADVF | <input type="checkbox"/> DEAES |
| <input type="checkbox"/> AMBULANCIER | |

NOM

PRENOM

NOM D'EPOUSE

DATE DE NAISSANCE **NATIONALITE :**

LIEU DE NAISSANCE Ville

Département ou Pays

N° SECURITE SOCIALE

SITUATION FAMILIALE

NOMBRE D'ENFANTS **AGE DES ENFANTS**.....

ADRESSE

.....

.....

.....

.....

.....

Code Postal Commune

TELEPHONE **Portable**.....

ADRESSE MAIL

PERSONNE A CONTACTER EN CAS D'URGENCE

Tél :

La liste des résultats sera diffusée sur le site Internet de l'école :
www.ecolejeanneblum.fr

Autorisez-vous la diffusion de votre nom oui non
En l'absence de réponse, votre nom ne figurera pas sur le site

Je soussigné(e).....atteste sur l'honneur
l'exactitude des renseignements ci-dessus et avoir pris connaissance des
conditions administratives et financières de la formation.

A LeSignature